



UNE APPROCHE DE L'AGRICULTURE EN OCCITANIE: PREMIER CAHIER



Éditorial du Président

Une agriculture pour parvenir à l'autonomie alimentaire en Occitanie !

Parce que l'agriculture et l'agroalimentaire constituent la 1^{ère} activité de la région Occitanie, répartie dans les treize départements, le CESER a décidé d'avoir une commission dédiée à ce sujet et de déclencher un premier avis sur la question cruciale de l'installation des jeunes agriculteurs.

Au-delà des crises et des mutations, chacun sait que la connaissance de la pyramide des âges dans tous les secteurs d'activité oblige à préparer l'avenir.

Quelle que soit l'évolution de l'agriculture, il faudra toujours des agriculteurs: "*Il n'y a pas de pays sans paysans*" disait Raymond Lacombe en 1992, cela reste vrai 25 ans plus tard.

C'est l'intérêt du premier cahier du CESER Occitanie de rappeler 3 urgences:

- favoriser et encourager l'installation de jeunes agriculteurs et agricultrices formés ;
- préserver le foncier agricole ;
- sécuriser la ressource en eau dans les territoires.

Pour un objectif qui doit être à moyen terme de renforcer les filières, pour être capable de répondre aux besoins des consommateurs, des collectivités, de la restauration, avec des produits de la marque Occitanie.

Ce premier rapport du CESER arrive à point nommé puisque c'est aussi le choix de la Région de parvenir à l'autonomie alimentaire.

Avec l'appui de la recherche agronomique, de l'innovation et du 1^{er} pôle de compétitivité de France Agri Sud-Ouest Innovation, notre région doit tenir cet objectif.

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Denis CARRETIER
Président de la Commission
Agriculture - Forêt -
Bois



Julien TUFFERY
Rapporteur

Synthèse de l'avis voté le 23 Novembre 2017, préparé par la Commission Agriculture - Forêt - Bois

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'AVIS

► **AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE: LES PREMIERS SECTEURS DE LA REGION OCCITANIE EN TERMES D'EMPLOI ET DE CHIFFRE D'AFFAIRES**

L'agriculture et l'agroalimentaire sont les premiers secteurs d'activité de la région Occitanie, avec 164 000 emplois et 13,7 milliards de chiffre d'affaires en 2016.

L'agriculture de la région est très diversifiée au sein des 69 970 exploitations. En France, la région Occitanie est la première région viticole, ovine, bio, la deuxième pour ses productions de fruits, de palmipèdes gras, ...sans compter les semences, l'élevage bovin et les grandes cultures.

Les secteurs agricole et agroalimentaire contribuent également de manière positive à la balance commerciale de la région, notamment avec 250 produits sous Signe Officiel de Qualité et d'Origine (SIQO).

► **DES SECTEURS QUI CONTRIBUENT À L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES TERRITOIRES AVEC DES ACTIVITÉS ET DES EMPLOIS NON DÉLOCALISABLES**

L'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt assurent l'attractivité économique des territoires, notamment ruraux, mais également l'attractivité écologique et touristique de la région en préservant les sols, la biodiversité et les paysages, face notamment au changement climatique et à l'augmentation de la population.

► **ASSURER LE RENOUELEMENT DES GÉNÉRATIONS EN DÉVELOPPANT L'INSTALLATION/REPRISE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS UN CONTEXTE AGRICOLE RÉGIONAL PRÉOCCUPANT**

En effet, des exploitations disparaissent chaque jour, les chefs d'exploitations vieillissent et le renouvellement des générations en agriculture n'est plus assuré. En contrepartie, le nombre de salariés progresse dans les exploitations.

L'installation de jeunes agriculteurs dans tous les territoires de la région est donc au cœur des enjeux du développement durable, qui imposent une triple performance économique, sociale et environnementale.

► **UN CADRE RÉGLEMENTAIRE NATIONAL COMPLÈTE ET MODIFIÉ POUR S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS**

Le cadre national de la politique d'installation a été complété et modifié, et sa mise en œuvre régionalisée pour s'adapter :

- aux réalités de l'installation agricole, avec des agriculteurs de plus en plus vieux, de mieux en mieux formés et qui s'installent plus souvent Hors Cadre Familial (HCF);
- aux évolutions institutionnelles et en particulier le rôle des régions, qui sont désormais chefs de files du développement économique et autorité de gestion de certains fonds européens comme le FEADER.

CONDITIONS D'INSTALLATION/REPRISE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

► **PRINCIPAUX FREINS COMMUNS À L'INSTALLATION ET À LA TRANSMISSION/REPRISE DES EXPLOITATIONS**

Si les formations initiales et continues se révèlent essentielles pour maîtriser les multiples compétences exigées par le métier d'agriculteur aujourd'hui (compétences agronomiques, techniques, commerciales, numériques,...), **les principaux freins à l'installation sont les possibilités d'accès :**

- **au foncier**, nécessaire pour concrétiser le projet d'installation ;
- **à l'eau**, qui influe sur la qualité des productions ;
- **à des financements** (prêts, fonds de cautionnement et de garantie), face au montant extrêmement important des capitaux à mobiliser pour acquérir le foncier, le bâti ou moderniser et mettre aux normes les outils de production.

Cet aspect est essentiel, d'autant plus que le revenu des agriculteurs est extrêmement bas, en France et particulièrement dans la région Occitanie, avec des retraites en rapport avec ces revenus.

ACCÈS À L'EAU ET CRÉATION DE NOUVELLES RESSOURCES

La plupart des départements de la région Occitanie sont en tension sur la ressource en eau, voire en déficit pendant la période estivale. Or, l'agriculture est de plus en plus dépendante de l'eau et l'irrigation devient essentielle pour de nombreuses productions.

L'augmentation de la population et le changement climatique nécessiteront le partage de l'eau et la création de réserves supplémentaires sur la base de projets de territoires concertés avec les acteurs économiques et la population.

ACCÈS AU FONCIER ET PORTAGE FONCIER

Le marché foncier régional est limité, à cause de l'artificialisation des meilleures terres agricoles, souvent situées à la périphérie des métropoles et dans les départements maritimes de la région. Dans les territoires ruraux, la déprise agricole rend certaines terres inexploitable.

Par ailleurs, la location du foncier (en fermage) n'est pas rentable dans la région Occitanie et inadaptée pour les cultures pérennes comme la vigne : le faire-valoir direct est par conséquent très développé.

L'installation d'un jeune agriculteur nécessite donc souvent un portage foncier qui permette d'en différer l'acquisition. C'est un des rôles de la SAFER, qui dispose d'outils juridiques à cet effet, sous réserve qu'une collectivité locale ou un organisme professionnel, comme une cave coopérative, apportent des financements.

FINANCEMENT DU FONCIER ET DU CAPITAL D'EXPLOITATION

Pour le foncier comme pour le financement des facteurs de production, des dispositifs de portages financiers et d'acquisition de capitaux sont également nécessaires.

Outre les prêts familiaux, certaines banques peuvent financer l'acquisition des capitaux d'exploitation ou des parts sociales de sociétés. D'autres moyens de financement peuvent être trouvés auprès de groupements de producteurs (prêts au sein des filières agricoles) ou auprès de GIE qui avancent et cautionnent les fonds auprès des banques.

La Région Occitanie vient de créer le dispositif « FOSTER AGRI » pour faciliter l'accès au crédit avec une décote sur les taux et une garantie à 80 %.

► PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES À LA TRANSMISSION/REPRISE DES EXPLOITATIONS

Les choix faits par le cédant déterminent les orientations du projet d'installation : localisation de l'exploitation, type de production, forme juridique, choix du mode faire-valoir, etc.

Deux problématiques principales de la transmission/reprise sont à prendre en compte :

- **la relation cédant/repreneur qui doit être anticipée** le plus possible pour permettre la négociation et l'adaptation du projet du repreneur ;

- **l'agrandissement des exploitations par concentration**: certaines exploitations deviennent alors intransmissibles, en raison de leur coût. Cette tendance est à l'œuvre dans toutes les régions et commence à se développer en Occitanie.

Dans tous les cas d'installation/reprise d'exploitations, et en particulier pour les formes sociétaires qui peuvent être complexes, **l'accompagnement et le conseil sont nécessaires** pour choisir, parmi les multiples outils existants, les plus adaptés à la réalisation de chaque projet.

PERENNISER LES OUTILS DE PRODUCTION IMPLANTÉS DANS LES TERRITOIRES

Inciter de nouveaux agriculteurs à s'installer, suppose également d'assurer la pérennité des exploitations en développant les revenus des agriculteurs par tous les moyens.

Il s'agit de **rechercher** à la fois :

- des **économies de charges** (eau, intrants,...) **en se préservant des aléas** (climatiques, économiques et sanitaires) ;
- de **développer la valeur ajoutée de l'exploitation** en diversifiant cultures et activités (transformation à la ferme, oenotourisme, agritourisme, énergie, bois,..), en innovant dans tous les domaines, en misant sur la qualité des productions et sur des circuits commerciaux qui permettent une juste rémunération des producteurs.

Les productions agricoles sous Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO), et en particulier celles qui lient la qualité à l'origine des produits AOC/AOP et IGP, apportent de la valeur ajoutée aux producteurs, des garanties aux consommateurs et de la notoriété aux territoires.

► DES POLITIQUES PUBLIQUES NÉCESSAIRES POUR SOUTENIR L'AGRICULTURE ET LES AGRICULTEURS, À METTRE EN SYNERGIE AU NIVEAU RÉGIONAL

De nombreuses politiques publiques européennes, (en particulier la Politique Agricole Commune), nationales et régionales contribuent au soutien des productions agricoles et des agriculteurs.

La politique d'installation/transmission est désormais concertée au niveau régional entre l'Etat, la Région et les organisations professionnelles.

Un grand plan agricole régional pour tous les types d'agricultures et toutes les productions serait nécessaire pour mettre en synergie l'ensemble de ces politiques et manifester une volonté politique forte de soutien à ce secteur essentiel pour la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

LES PROPOSITIONS DU CESER OCCITANIE

1 Mettre l'installation/transmission au centre des politiques régionales

- ▶ Elever le niveau de formation initiale et continue des agriculteurs pour répondre à la technicité de leurs métiers ;
- ▶ Assurer une retraite décente aux agriculteurs pour leur permettre de libérer le foncier agricole.

2 Lever les freins à l'accès au foncier, assure l'accès et le partage de l'eau au niveau territorial

- ▶ Préserver les terres agricoles face à la bétonisation en périphérie des villes et à l'enfrichement dans l'espace rural ;
- ▶ Développer de nouvelles ressources en eau pour faire face au changement climatique, en concertation avec les populations territoriales;
- ▶ Inscrire le portage du foncier agricole dans le programme du nouvel Etablissement Public Foncier (EPF) Occitanie, par convention avec la SAFER Occitanie, à hauteur de 5 % de son budget.

3 Aider aux investissements et à la mobilisation des capitaux

- ▶ Aider à la modernisation des exploitations et à leur mise aux normes ;
- ▶ Créer un fonds de cautionnement et de garantie pour un accès équitable aux prêts bancaires (y compris pour les critères non pris en compte par le fonds FOSTER AGRI).

4 Assurer un meilleur revenu aux agriculteurs et encourager l'autonomie alimentaire des territoires

- ▶ Développer les productions de qualité de la région et notamment celles sous SIQO ;
- ▶ Favoriser les circuits commerciaux qui permettent de rétribuer équitablement les producteurs ;
- ▶ Encourager l'autonomie alimentaire des territoires régionaux et mieux utiliser les ports de la région pour l'export vers les pays méditerranéens.

GLOSSAIRE

FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
FOSTER AGRI	Fonds Occitanie de Soutien Territorial aux Entreprises Régionales (dont les entreprises agricoles)
AOP	Appellation d'Origine Protégée
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
IGP	Indication Géographique Protégée

CESER Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Siège

18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-mip.fr

www.ceser-mip.fr

Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-mip.fr>

Chargée de mission : Claude RICHARD ■ clauderichard@laregion.fr ■ tél : +33 4 67 22 80 59

Secrétariat : Véronique PAPA ■ veronique.papa@laregion.fr ■ tél : +33 4 67 22 80 93